

18 février 2003

03.111

**Interpellation Maurice Perroset****Fête du 1<sup>er</sup> mars: que fait l'Etat?**

La commémoration de la révolution de 1848 et l'avènement de la République sont diversement célébrés chaque année dans notre canton. Plusieurs communes fêtent cette date historique à leur manière, soit la veille ou le jour même. La ville de Neuchâtel y donne un faste particulier.

Pour sa part, le canton a toujours marqué solennellement les grands anniversaires: 50<sup>e</sup>, 100<sup>e</sup> et le 150<sup>e</sup> qui est encore dans nos mémoires. Mais les autres années, que fait-il?

Il a instauré le 1<sup>er</sup> mars comme jour férié. Tous les Neuchâtelois l'apprécient, mais qui l'utilise pour se souvenir de ce que nous devons aux événements de 1848, voire de 1831?

Depuis bientôt 20 ans, exactement 19 ans cette année, une marche commémorative existe le 1<sup>er</sup> mars entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel pour célébrer cet anniversaire sous une forme très simple et très populaire.

Mais vous l'avez appris: le petit comité qui s'est constitué depuis plus de 15 ans souhaite trouver une relève dès 2005 pour que se poursuive cette manifestation maintenant bien ancrée dans les traditions neuchâteloises.

Nous interpellons le Conseil d'Etat pour lui demander s'il serait disposé à participer au maintien de cette marche par un appui encore à définir. Cet appui devrait être partagé par d'autres institutions ou sociétés civiles. Il ne s'agit rien moins que de maintenir la seule manifestation populaire cantonale en l'honneur du 1<sup>er</sup> mars et de la République.

Nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse que l'on espère positive.